29e ANNEE N° 2381 PARAIT LE SAMEDI 31 MAI 1913

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20

Commerciales (la ligne).....0,15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LA DÉSERTION DES CAMPAGNES

L'exode rural reste une des plus importantes questions sociales de l'heure présente, et quoique la question ait été constamment maintenue à l'ordre du jour, les résultats sont insignifiants.

Une intéressante enquête du ministère de l'agriculture sur les salaires agricoles vient d'être imprimée ; elle ne nous rassure pas sur l'avenir de notre agriculture, quoique pourtant le maintien de la petite propriété rurale nous y est affirmé, il n'en reste pas moins évident que de plus en plus la main-d'œuvre s'exile.

L'exode est une question toute d'intérêt. Les vieux agriculteurs détournent leur progéniture des maux et des souffrances de la glèbe, les seuls qu'ils connaissent.

Une des causes efficiantes du mal réside dans l'arrachement du jeune conscrit, qui pour la première fois quitte son village ou souvent il ne reviendra plus. La loi de trois ans envenimera encore cette plaie.

Fort heureusement dans cette armée de blouses qui friche la terre, nombreux sont ceux qui, alors que la chance ou plutôt une économie domestique parcimonieuse leur a permis l'obtention d'un petit pécule, y reviennent au déclin de leur vie : c'est le cas du Cantal, du Doubs, du Lot et de quelques parties de Savoie et Haute-Savoie.

Le développement industriel et l'installation constante d'usines en province aspirent et dépeuplent les populations paysannes avoisinantes, voyez l'Isère, la Meuse, le Pas-de-Calais et bien d'autres.

L'Ain signale des ventes de petites propriétés dont le produit sert à tenir un petit commerce dans la localité même. Dans l'Isère, toutes les fois qu'ils le peuvent, les paysans vont travailler à la ville sans abandonner la maison natale, de même dans le Pas-de-Calais et la Meuse.

Nous remarquons donc qu'en quelques régions un régime mixte semble vouloir s'implanter : la femme continue l'exploitation de la petite ferme, cependant que son mari se loue à une usine proche, mais ces cas restent malheureusement rares et le plus souvent le campagnard, absorbé par l'usine, n'est plus jamais rendu à la terre.

La jeune fille, elle aussi, n'hésite pas à quitter les travaux champêtres pour s'engager à la ville comme ouvrière ou domestique, son ambition intime est d'épouser quelque facteur, gendarme ou autre petit fonctionnaire au grand préjudice des laboureurs, qui rencontrent souvent les pires difficultés pour s'établir et créer un foyer.

Il faut avouer que beaucoup de patrons n'ont rien essayé pour enrayer les désertions, au contraire, la main-d'œuvre devenant onéreuse, ils la réduisent de plus en plus, au point de négliger leurs cultures. Par contre, dans l'Ariège par exemple, « on trouve encore des ouvriers agricoles, parce que le chômage a été supprimé en fait, les propriétaires assurant du travail aux ouvriers pour les avoir au moment opportun ».

Certaines régions privilégiées ne souffrent que peu ou pas de la grande maladie paysanne. L'heureuse Haute-Garonne constate un retour à la terre dû à la diffusion de l'enseignement, de l'enseignement agricole et à la reprise des affaires : « On trouve à présent d'assez nombreux fils d'agriculteurs qui, au lieu de rechercher les carrières libérales, s'adonnent résolûment à la profession agricole. » Si nous constatons dans certains endroits la conquête totale et définitive du paysan par l'usine, en d'autres régions, au contraire, tels le Lot, la Corrèze, la Savoie, les déracinés reviennent avec des économies ou leur retraite, se retremper au sein de la féconde nature, et rebêcher leur coin de terre natale. Mais ces derniers ne sont, hélas, qu'une infime majorité.

Ce n'est donc pas sans une pénible inquiétude qu'on essaie d'envisager ce que pourra être la situation de l'agriculture française dans quelques lustres, lorsqu'on songe que les jeunes, aux bras les plus forts et aux cervaux les plus aptes à s'assimiler les méthodes nouvelles d'exploitation désertent la terre que leurs ancêtres ont retournée de tous temps.

Le mal gagne autant en étendue qu'en profondeur, nous en trouvons la preuve irréfragable dans l'accroissement des friches des Alpes-Maritimes, de l'Aube, de l'Aveyron, de la Corse, de la Côte-d'Or, du Var, de l'Yonne et d'une foule d'autres départements.

Les mesures proposées pour enrayer le mal sont de natures diverses ; transformation du salariat et rémunération exclusivement en espèces, occupation permanente des ouvriers agricoles, création d'habitations à bon marché et facilités d'accession à la petite propriété ; mais nous croyons que rien de sérieux et de définitif ne sera fait si l'on n'agit pas directement sur la consommation et si l'on n'essaie pas d'harmoniser les rapports entre producteurs et consommateurs, de même qu'il nous semble indispensable de réglementer sévèrement la spéculation sur les denrées de première nécessité.

Quels que soient les remèdes adoptés, il importe, non pas de se satisfaire à bon compte par des rapports attendris et béats, mais d'agir vite ; on n'a que trop palabré sur une question vitale qui demande une solution prompte.

R. D.

LE CHEMIN DE FER DE SISTERON A GAP

Nos lecteurs se rappellent sûrement avoir lu dans notre organe le compte rendu de la séance du Conseil d'Arrondissement du 12 octobre 1912. Dans cette séance, MM. Gontard et Porte émettaient le vœu que Gap soit relié à Sisteron par une voie ferrée passant par Tallard, La Saulce, en un mot suivant la vallée de la Durance.

Ce vœu qui avait été transmit au Conseil général a eu son débat devant cette assemblée. Disons de suite que ce projet n'a pas été pris en considération par le Directeur de la Cie P.L.M. ainsi qu'on peut le voir par le texte ci-dessous :

Conseil Général

Séance du 15 Avril 1913

CHEMIN DE FER DE SISTERON A GAP

M. Magnier, rapporteur ;

Messieurs,

Le Conseil d'arrondissement de Sisteron a émis un vœu tendant à la construction d'une ligne de chemin de fer directe entre Sisteron et Gap. Ce vœu, communiqué par M. le préfet au directeur de la Compagnie P.L.M., a donné lieu à la réponse suivante :

« Vous avez bien voulu me transmettre, le 6 février dernier, un vœu du Conseil d'arrondissement de Sisteron tendant à ce que Gap fût relié à Sisteron par un chemin de fer passant par Tallard et la vallée de la Durance.

» Une ligne à voie normale Sisteron-Tallard-Gap aurait environ 50 kilomètres.

» En dehors des localités déjà desservies par les lignes actuelles, elle ne desservirait qu'environ 7000 habitants.

» Elle raccourcirait de 27 kilomètres le parcours actuel Sisteron-Gap, mais elle entraînerait une dépense de 18 à 20 millions, qui paraît hors de toute proportion avec ses avantages.

» D'autre part les Conseils généraux des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes ont demandé que la ligne à voie de 1 mètre en construction entre la Mure et Gap fût prolongé jusqu'à Sisteron.

» MM. les ingénieurs en chef des ponts et chaussées de l'Isère, des Hautes-Alpes, et des Basses Alpes, réunis le 24 février 1912, pour conférer à ce sujet, ont aussi conclu que :

» Les intérêts en jeu ne sont pas suffisants » pour justifier l'établissement d'une ligne » d'intérêt général entre Gap et Sisteron.

» Il ne semble pas possible, d'ailleurs, » d'envisager la création d'une ligne d'intérêt local ou d'un tramway, d'une part, par » ce que le trafic à espérer ne serait pas suffisamment rémunérateur et, d'autre part, » parce que l'insuffisance des ressources des » départements des Hautes et Basses-Alpes » ne permettrait pas de faire aboutir le projet » d'une ligne de cette nature.

» En attendant que le trafic prenne une » importance suffisante, on pourrait se contenter pour le moment, de créer un service » subventionné d'autobus. »

C'est un fait acquis et bien compris. La région des Alpes n'a plus rien a attendre des Compagnies de chemins de fer et des pouvoirs publics. Les Alpes sont livrées à elles-mêmes. Aucune amélioration ne se fera : rejetée la ligne Sisteron-Gap ; enterrée la ligne Sisteron-Turin par la vallée de la Durance ; oubliée la ligne Sisteron-Nyons par la vallée du Jabron et impossiblité d'obtenir le prolongement du canal de Venta von et la construction du barrage de Fombeton.

Et cependant que de belles choses on nous promet en période électorale.

VARIÉTÉS

Courrier de la Mode

Ne trouvez vous pas, amies lectrices, que nul pays plus que le nôtre n'est un composé de diversités multiples, je pourrais presque dire par les flagrantes anomalies ! Ainsi fervents disciples du régime républicain nous ne pensons qu'à élire des princes et des rois, dans presque toutes les classes de la société ! *Prince* des comteurs, *prince* des chansonniers, *roi* des poètes, *reine* des blanchisseuses, *reine* des *reines*, des halles, *reine* des étudiantes, *reine* des roses, *prince* des penseurs et mille etc... Quant aux *reines* de la mode elles sont légions puisque nous le sommes presque toutes chacune dans notre très riche ou très modeste royaume Mais ce n'est pas tout d'être *reine* ! encore faut il savoir exercer sa royauté pour le bien de ses sujets.

***

Avez vous vu le *prince ! des penseurs* qui cherche à nous convaincre que l'homme descend de la grenouille... — tout simplement parce que ce très élégant (?) batracien possède *cinq* doigts à chacun de ses membres — ce qui prouve ainsi notre filiation avec cette nouvelle aïeule !

J'aimerais mieux encore supposer que notre descendance est intellectuelle puisque les grenouilles élisent des rois et que nous élisons des *princes des penseurs* susceptibles de gouverner les intellectuels par de pareilles démonstrations. C'est une *mode*, c'est pourquoi je la note en passant, mais je m'empresse aussi de vous répéter une fois de plus que toute mode n'est pas bonne à suivre aveuglément.

Une autre mode, meilleure celle là — c'est la proposition qu'on a faite de faire faire des conférences aux élèves des écoles primaires à la fin de leur dernière année d'étude, par des délégués de syndicat qui provoqueraient chez les enfants le choix d'un métier approprié à leurs goûts ou à leurs aptitudes, et ensuite l'enfant pourrait suivre des cours d'apprentissage dans le métier choisi et pourrait ainsi se perfectionner dans son travail — ce qui serait meilleur pour les corporations et pour les ouvriers que de travailler à *toutes mains* sans savoir rien faire de convenable.

***

Avez vous entendu parler aussi des bals de plein air organisés dernièrement sur la côte de Salerne ? Les tziganes qu'on entendait sans les voir emplissaient l'air de leurs accords endiablés ou de leurs valses lentes et les groupes s'égrenaient le long de la route sans crainte de se gêner.

C'était tout à la fois gracieux et poétique.

Dansera t on ainsi sur le bord de la mer, cet été à Trouville Deauville, à Biarritz ou à Dinard ? Je ne sais, mais cette innovation tout à la fois plus saine et plus agréable. Deux raisons pour lesquelles elle n'aura sans doute pas l'approbation des foules !

***

Et maintenant que je vous ai appris à peu près toutes les nouvelles modes que je connaisse pour le moment, je veux répondre

© VILLE DE SISTERON

ici à la toute charmante mariée qui me demande si le satin est toujours le tissu préféré pour robes de mariée Eh ! bien non, tout au contraire, le satin classique ne s'emploie plus guère pour confectionner cette toilette si spéciale. Devenues plus pratiques, nous lui préférons la charmeuse et par-dessus tout le crêpe de chine qui joint à sa souplesse merveilleuse la grande facilité de supporter bien mieux que le satin toutes les transformations et toutes les teintures que l'on veut lui faire subir — et ceci est à regarder car cela permet de se refaire après la cérémonie nuptiale une très élégante toilette à peu de frais — et cela n'est pas à dédaigner.

J. ERARD

Pour tous renseignements sur la mode, la cuisine, soins de beauté, de maison, toilette, arts, littérature, finance, etc., écrire à Mme Jeanne Erard, directrice des *Conseils d'une Parisienne*, 10, rue Dombasle, Montreuil-s/Bois (Seine).

PETITE CORRESPONDANCE

A toutes. — Les *Conseils d'une Parisienne* paraissent tous les samedis et répondent chaque semaine aux questions posées par les abonnées. Ce n'est du reste qu'une correspondance renseignement. Les abonnées ayant presque à l'unanimité demandé que leurs réponses leurs soient envoyées individuellement. j'ai dû modifier ma manière de faire et changer le genre primitif de ce recueil de renseignements.

AIMANT SON HENRI, Sisteron. — 1° Demandez un numéro spéciment de Paris-Coiffures, 40, rue de Moscou, Paris. et je suis presque certaine que vous vous y abonnerez, tant vous lui reconnaitrez d'utilité pratique dans votre situation.

2° La redingote est presque complètement abandonnée par les hommes encore jeunes. On la remplace par le smoking ou la jaquette selon le degré de cérémonie que l'on désire. Dans bien des circonstances le smoking remplace l'habit.

ROSE ROUGE, Barcelonnette.— 1° Je ne vois nulle cruauté dans cet engouement pour l'élevage des pigeons voyageurs. On les dresse et on les fait concourir mais on ne leur fait aucun mal.

2° Vous aurez tous ces détails sur ce nouveau sport en les demandant à M. Grillon, 36, Bourneuf à Chartes (E. et L.), ou à la Direction de la Société colombophile *Le Messager Montreuillois*, 89, rue de Rosny, Montreuil-sous-Bois, en adressant vos lettres à MM. L. Auclair ou Chevalier.

ALEXIS F., Digne. — Votre fils a raison. Vous ne pouvez assister à l'assemblée générale de cette Société qu'après avoir déposé vos titres au Comptoir National d'Esconpte ee Paeis.

J. E.

Chronique Sportive

Un point de droit automobile

On se souvient l'histoire de ce chauffeur de province qui, sur la sollicitation d'un ami, eut la complaisance de mettre à sa disposition une place dans sa voiture pour le conduire à la ville voisine. En route. l'accident se produit et le chauffeur obligeant, poursuivi par son obligé qui avait été blessé, dût payer à ce dernier la coquette somme de 50.000 francs pour deux jambes brisées.

Cette histoire peut être celle de tous les jours. Le propriétaire d'une voiture automobile se voit à tout instant dans l'obligation morale d'accepter qu'un ami prenne dans son véhicule une place que bien souvent même il lui a gracieusement offerte. Est-ce logique ? est-ce légal ? — car il y a fréquemment une nuance entre ces deux adjectifs — qu'en cas d'accident le propriétaire de la voiture soit responsable de la vie de son invité ?

Interrogé sur ce point de droit intéressant, M. Imbrecq, un des membres les plus qualifiés du barreau parisien, a fait à un rédacteur de l'*Auto* les déclarations suivantes :

« Jusqu'au début de cette année le transporteur de métier, payé pour exercer son commerce, n'était responsable, vis-à vis d'un de ses clients ayant été victime d'un accident, que tout autant que ce dernier pouvait faire la preuve de la faute du transporteur. Mais le 27 janvier 1913 un arrêt de la cour de cassation, qui va probablement faire jurisprudence, en la matière, a décidé que, dorénavant, le transporteur de métier *était responsable de droit de tous les accidents survenant à tout transporté, celui ci, n'ayant plus même à faire la preuve d'une faute quelconque rélevée contre le transporteur.*

» J'estime que cette jurisprudence ne saurait s'appliquer à un outomobiliste offrant gratuitement une place dans sa voiture puisqu'en l'espèce il n'y aurait pas « contrat de transport », mais, j'estime que cet automobiliste tombe sous le coup du droit commun ».

Peut-on dégager sa responsabilité?

Existe-t il un moyen de dégager d'une façon complète sa responsabilité vis à vis de son invité par exemple en lui faisant signer une décharge ?

Je ne saurait le déconseiller, déclare le distingué avocat, je crois que, *dans une certaine mesure*, cela serait efficace. L'automobiliste qui aurait fait signer par son transporté une formule par laquelle celui ci reconnaitrait avoir sollicité la faveur d'être amené à bord à titre de service gratuit, et déclaré par exemple vouloir entendre décharger le conducteur de tous les risques inhérents à la circulation automobile, cet automobiliste sans être autorisé à disposer à son gré de la vie de son invité pourrait par là se mettre à l'abri de ces responsabilités vagues, indéterminées, que les tribunaux font quelquefois découler de simples fatalités d'accidents inévitables. Mais ce sont là des cas d'espèce et, en cas de fautes graves de la part du conducteur. il resterait exposé à des poursuites civiles ou correctionnelles. Il n'existe donc pas de formule pouvant couvrir de façon complète la faute de l'automobiliste, mais les tribunaux seraient vraisemblablement disposés à se montrer indulgents d'acquitter ou de laisser indemne le chauffeur porteur d'une pareille décharge, sauf le cas de faute grave relevée contre lui.

La meilleure formule

Existe t-il une formule spécialement adéquate au cas qui nous intéresse ? Je pense que celle-ci conviendrait aussi bien que possible :

« Je soussigné, déclare avoir sollicité de monter gratuitement dans la voiture de M. X... et dégager d'une façon absolue sa responsabilité en cas d'accident de quelque nature qu'il soit survenant à ma personne ».

Au surplus, aucune formule ne saurait être absolue. Le plus souvent il s'agira de cas d'espèce que le tribunal aura à trancher en tenant compte des circonstances et le conducteur aimable restera toujours sous les règles du droit commun et ne verra jamais sa responsabilité entièrement dégagée vis-à-vis de ses invités.

Avouez que la perspective est peut rassurante et on se demande si les automobilistes n'adopteront pas sagement la voiture à deux places.

L'amabilité devient ruineuse par le temps qui court !

SPORTSMEN.

* * *

ON DIT que le héros d'une récente équipée en blonde compagnie aurait été admis au club des B.R. et serait proposé, en raison de ses états de service, au titre de détenteur de la Caboche dorée, actuellement détenu par le vénérable doyen de cette intéressante association.

ON DIT qu'un de nos plus ardents Adonis, reporter distingué et musicien de grand talent aurait égaré tout dernièrement les trois dernières mesures d'un des derniers morceaux de sa composition. Prière de les rapporter contre récompense aux bureaux des objets trouvés.

Chronique Locale

SISTERON

Recensement. — Nous rappelons aux propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules, que le service de classement aura lieu sur le pré de foire le lundi 2 Juin à 7 h. du matin.

Excursion. — La société musicale a projeté une petite excursion qui aura lieu aux environs de Sisteron à une date assez rapprochée que nous indiquerons bientôt.

Le but de cette excursion sera la visite de la pittoresque vallée de St-Geniez jusqu'aux gorges de Gourgoumon, comprenant de magnifiques points de vue que beaucoup de sisteronnais ignorent encore.

Le départ aura lieu à 4 heures du matin en voiture, avec port de vivres.

Les membres honoraires peuvent, s'ils le désirent, faire partie de cette excursion dont nous donnerons plus exactement tous les détails la concernant.

Bal du Cercle Républicain. — Le bal que le Cercle républicain offrait à ses membres et à leur famille a pleinement réussi. Dès 9 heures, des Messieurs en tenue de ville, des Dames aux fraîches toilettes, s'acheminaient vers le cercle et se livraient nombreux à la danse, aux sons d'un orchestre de mandolines et guitares.

Malgré la saison des chaleurs, l'ardeur des danseurs n'a faibli en aucun cas et c'est très tard dans la nuit que le bal pris fin au milieu des vivats et des bravos pour une soirée aussi agréablement passée.

Photo Collombon, cor. de l'*Auto*.

MEETING D'AVIATION DE SISTERON

L'aviateur Vergineault sur biplan Goupy au moment de prendre son vol.

ON DIT qu'à la suite du nouveau projet militaire une pétition va être mise en circulation dans les milieux féminins pour protester contre la loi de 3 ans qui va briser le cœur de nos plus tendres midinettes.

* * *

PETITES NOUVELLES

CYCLISME. — Le Tour de France cycliste aura lieu cette année du 29 juin au 17 juillet. Par décision des organisateurs l'itinéraire adopté passera de nouveau par Gap, Barcelonnette, St-André.

Contrairement aux années précédentes le tour sera fait à l'envers et le classement sera établi par temps.

BOXE. — C'est dimanche 1r juin que Carpentier rencontrera Bombardier Wells à Gand pour le titre de champion d'Europe et une bourse de 50.000 francs.

COURSE A PIED. — Dimanche dernier à Monaco, le champion ne France Bouin a battu sur 8 kilomètres les meilleurs coureurs internationaux.

De l'eau ! de l'eau ! — Nous ne serons jamais contents et satisfaits. S'il pleut nous récriminons ; s'il ne pleut pas nous regrettons l'eau, mais seulement cette bonne eau qui coule dans les rues emportant les détritus, ordures et mauvaises odeurs.

Depuis les dernières pluies, les fontaines alimentées par le canal ne coulent plus, nous comprenons très bien que ces grosses pluies lui ont causé des ravages. mais il ne faut pas que cette situation s'éternise, car les rues ont besoin d'être arrosées et surtout lavées. Avec les chaleurs la santé publique en supporterait les conséquences. Aussi, il est nécessaire de remédier au plus tôt à cette pénurie d'eau.

Casino-Cinéma. — Contrairement à son habitude le Cinéma LE RÊVE donnera sa représentation demain dimanche, à 9 heures du soir.

Au programme toujours bien compris figure un grand drame : *La rançon de l'honneur* ; une fantaisie du plus grand intérêt : *Sa Majesté Grippemiche*, très bien interprétée ; *Béatrix d'Este*, film italien. « Pathé-Journal » toujours intéressant, et plusieurs films comiques.

Postes et Télégraphes. — Un concours pour le recrutement de dames employées aura lieu les jeudi 26 et vendredi 27 juin 1913, au chef-lieu de chaque département. Le nombre maximum des admission est fixé à 800.

Peuvent y prendre part les postulantes sans infirmités, ayant une taille de 1 m. 50 au minimum, âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 26 juin 1913 (c'est-à-dire ayant cet âge le 25 juin avant minuit). La limite d'âge est reculée pour les aides, d'une durée égale à celle de leurs services en cette qualité, dans les conditions fixées par l'arrêté du 4 juillet 1910.

Aucune demande ne sera prise en considération.

Les candidates devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures. Ce fonctionnaire leur fera parvenir le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 7 juin au soir.

Chauffeurs. — Les Ateliers de mécanique

CONCHY & JUSTET

Avenue de la Gare et Rue Droite

— SISTERON —

sont à même d'exécuter les travaux les plus délicats.

Les articles qu'ils vendent, les travaux qu'ils exécutent sont garantis.

Très prochainement l'Imprimerie du *Sisteron-Journal* sera transférée Rue Droite, N° 25 (dans le local du Restaurant du Lion d'Or).

Pour la location des locaux occupés actuellement par l'imprimerie s'adresser à M. Pascal Lieutier, imprimeur.

Dame seule prend pensionnaires jeunes filles, vie de famille, sorties en campagne. S'adresser au bureau du journal.

Congrès Forestier. — On sait que le Touring Club de France organise un Congrès forestier international, lequel se tiendra à Paris du 16 au 20 juin, dans l'Hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente.

A l'issue de leurs travaux, les membres du Congrès pourront participer à deux excursions. La première aura lieu le samedi 21 juin ; elle a pour objectif la forêt de Lyons et Rouen ; le prix en est fixé à 35 francs compris.

La deuxième de beaucoup plus importante, se déroulera dans les Alpes dauphinoises, elle durera 6 jours pleins du 23 au 28 juin inclus, et coûtera 200 francs par personne.

Tous ces avantages sont exclusivement réservés aux membres du Congrès (cotisation 20 francs). Peuvent également y participer les personnes d'un membre du Congrès, moyennant le versement d'une cotisation de 10 francs.

Les adhésions au Congrès sont reçues 65, avenue de la Grande-Armée, Paris, au Touring-Club de France qui enverra immédiatement, sur simple demande, tous les renseignements nécessaires.

© VILLE DE SISTERON

ETAT-CIVIL

du **23** au 30 mai 1913

NAISSANCES

Bec René-Louis.

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

Audibert Louis-Fortuné-François, cult. 78 ans, La Coste. — Bonnet Auguste-Théophile, 55 ans, hospice.

GAP

Les Fêtes. — Un concours central agricole se tiendra à Gap, durant la première semaine du mois de juin et, à cette occasion, huit journées de fêtes magnifiques ont été organisées.

Les fêtes débutent dimanche 1er juin dans l'après-midi. Dans la kermesse attenante au Concours agricole aura lieu à 3 h. un concours de ballons porteurs de cartes postales et une bataille de fleurs.

Dans cette kermesse où prendront place des attractions de choix est installée la troupe du théâtre Guignol du Quai St-Antoine de Lyon qui en matinée et en soirée donnera chaque jour plusieurs spectacles. Un concert de tziganes est attaché à la kermesse et tous les visiteurs recevront gratuitement un billet pour une tombola, dotée de plus de 300 prix qui sera tirée à 10 h. 1/2 du soir.

Dimanche 8 juin aura lieu la distribution solennelle des récompenses et le banquet officiel. A 2 h. de l'après'midi, une grande cavalcade qui aura plus de 1500 mètres de long, se développera à travers la ville. Le soir pour clôturer la série des fêtes grands bals parés et travestis.

* * *

A l'occasion du Concours central agricole de Gap, dimanche 1e juin à 3 h. de l'après midi aura lieu dans l'enceinte de la kermesse un *Concours de distance* pour ballons porteurs de cartes postales.

600 ballons de 0,60 de circonf. gonflés au gaz hydrogène, seront lâchés dans l'après-midi et au gré du vent s'envoleront peut-être fort loin. Lors d'un récent concours des ballons lâchés de Paris ont été retrouvés en Autriche, l'an dernier des ballons partis de Grenoble ont atteri en Suisse.

La Commission des fêtes prie instamment toutes les personnes de la région qui découvriraient un des ballonnets lâchés le 1e juin de bien vouloir mettre immédiatement à la poste la carte postale timbrée qui y est attenante, après avoir indiqué l'endroit exact où le ballon a été trouvé.

Le nom de ces aimables correspondants sera publié dans la presse locale et régionale.

RETARD des Epoques

MESDAMES, qui êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), quand vous aurez tout essayé sans résultat, *ecrivez en toute confiance au Dr* du Laboratoire de Spécialités, 11, Bd Pepin, Lille, *qui vous indiquera un moyen* **efficace, garanti** *et* **sans danger.**

Pour chasser les **glaires**, conserver l'estomac solide et l'intestin propre, il faut prendre des **Pilules Suisses.** 1 fr. 50 la boite. Glaesel, ph., 28, rue Grammont, Paris.

L'Asthme d'été

Chaque année, dans la seconde quinzaine de mai, pour durer environ deux mois, apparaît l'asthme d'été. — Les symptômes sont le coryza, des picotements dans les yeux, des éternuements répétés, puis enfin de la gêne respiratoire, les bronches se prennent et de véritables crises d'asthme se déclarent. — Les meilleurs remèdes à opposer à ces crises sont le Narizol Berthiot contre le rhume de cerveau et la Poudre Louis Legras contre la suffocation. La Poudre Louis Legras calme instantanément les plus violents accés d'asthme, de catarrhe, d'essofflement, d'oppression, de toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. — Narizol Berthiot, 1 fr. 35 la boîte. Poudre Louis Legras, 2 fr. 10. Envoi contre mandat adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

A VENDRE

Matériel de restaurant comprenant tables en marbre, chaises et ustensiles de ménage. S'adresser au bureau du journal.

MESDAMES pour *Douleurs, Irrégularités, Suppressions* ou tout **RETARD DES EPOQUES** adressez-vous de préférence *à un pharmacien* qui vous indiquera un produit sérieux et efficace. Ecrire en confiance LACROIX, phie-spécialiste, Lille (Nord), qui vous enverra tous renseignements.

Etude de Me PIERRE BOREL
Licencié en Droit, Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ

Petite Maison bourgeoise

comprenant vestibules, salon, salle à manger, six chambres de maître, deux chambres de domestiques, cuisine, water-closet moderne, remise, deux écuries, caves, etc., sise à Sisteron.

Tout à l'égout, Electricité, vue sur la vallée de la Durance,

S'adresser à Me **Borel**, notaire à Sisteron.

ETUDE DE
Me Martial MASSOT, notaire
à **La Motte-du-Caire** (B-A).

A VENDRE
A L'AMIABLE

UN VASTE ET BEAU DOMAINE

de produit et d'agrément à Vaumeilh, dans la vallée de la Durance, au quartier des *Tounins* ou des *Estounich*, appartenant a Mme Casimir **Laborde** née Richaud.

Faire les offres et s'adresser pour traiter à Me *Massot*, notaire à la Motte chargé de la vente, à Me *Laborde*, notaire à St-Geniez ou à Me *Cougourdan*, notaire honoraire à Vaumeilh.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS,

Vous tous qui souffrez de Hernies

vous portez un bandage à ressort qui vous torture et qui, laissant glisser votre hernie, écrase votre intestin sous la pelote. Vous le remplacez alors par un bandage **plus souple** dont la puissance est nulle et qui s'allonge démesurément, n'est plus utilisable au bout de quelque temps. Votre hernie n'est jamais maintenue et vous redoutez l'étranglement fatal. C'est pour vous la souffrance physique, aggravée par la torture morale. Eh bien, il existe un **appareil sans ressort** et **sans sous-cuisse**, inventé par M GLASER, spécialiste de Paris.

Sans ressort, il est si souple et si léger que les personnes les plus délicates peuvent le porter jour et nuit, **sans gêne.** On peut affirmer que la ceinture est presque inusable et sa puissance est telle, qu'il immobilise radicalement les hernies les plus volumineuses, les plus rebelles Ajoutons qu'un système spécial donne à cet appareil une puissance d'élasticité précieuse et constante et c'est là le secret de cette merveilleuse invention. Nous n'insistons pas davantage. Le doute est bien permis à ceux qui ont éprouvé des déceptions continuelles.

Qu'ils viennent donc voir M. GLASER, spécialiste, et essayer cet appareil Ils pourront ainsi se convaincre que le **soulagement est immédiat**, et il leur sera démontré que, grâce à la contention radicale et parfaite, tout espoir de guérison n'est jamais perdu.

Aussi engageons-nous vivement toutes les personnes atteintes de hernies, efforts et descentes (hommes, femmes et enfants), à se rendre auprès du dévoué spécialiste qui les recevra à :

VEYNES, le 10 Juin, Hôtel Dousselin.
GAP, le 14 Juin. Hôtel des Négociants.
DIGNE, le 15 Juin, Hôtel Boyer Mistre.
SISTERON, le 16 Juin, Hôtel des Acacias.

Pour éviter l'étranglement des hernies, demander la brochure gratuite à M. GLASER, Boulevard Sébastopol, 38, à Paris.

Bulletin Financier

Marché toujours indécis.

La rente est faible à 85.

Le Turc et le Serbe restent soutenus à 87.10 et à 82.40 respectivement. Consolidé Russe 91.50.

Les Etablissements de crédit sont fermes : Crédit Lyonnais 1670 ; Société Générale 815 ; Banque Franco-Américaine 482

La souscription aux actions de la Banque nationale de crédit est ouverte au Comptoir d'escompte de Mulhouse, dans ses agences, et à la Banque Française. Ces actions sont émises à 625 francs. La Banque nationale de crédit va avoir, dès le début, 90 guichets en plein rendement, qui lui sont concédés par le Comptoir d'escompte de Mulhouse.

Les valeurs d'électricité sont irrégulières.

Le compartiment cuprifère est meilleur : Rio 1966.

Les valeurs industrielle russes sont assez soutenues : Naphte Lianosof 869 ; Tubes de Sosnowice 870.

Camp Bird 24.25.

A REMETTRE PRÉSENTEMENT

UN CAFÉ

situé au centre de la ville
S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

au 24 août prochain

Moulin de Fombeton

Pour renseignements s'adresser à M Roumieu à Fombeton.

Pour Noël pour Rueyb et Wagers

LEÇONS de Sténographie d'actylographie

Prix modérés. On donne également leçons par correspondance. S'adresser au bureau du journal.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Chemins Vicinaux Ordinaires Nos 1 et 4 de Valernes à Sistéron et de Valernes à Fombeton

Terrains situés sur le territoire de la Commune de VALERNES

PURGE D'HYPOTHEQUES

AVIS

Par acte administratif reçu le dix-sept Janvier mil neuf cent treize par M. le Maire de VALERNES à cet effet délégué, les propriétaires dénommés dans le tableau ci-après, ont cédé à la dite commune pour la construction et la rectification des Chemins vicinaux ordinaires, numéros 1 et 4, les parcelles de terrain dont la désignation suit et dont la vente a été stipulée aux conditions suivantes :

Nos d'ordre	Noms et Prénoms des Propriétaires	DOMICILE	NATURE des parcelles	DÉSIGNATION CADASTRALE Section du plan	Nos des parcelles	Quartiers ou lieux dits	Surface à acquérir	VALEUR du mètre carré	VALEUR en totalité	Dédommagement et indemnités accessoires	OBSERVATIONS S'il y avait des constructions à démolir, des arbres à couper, des clôtures à refaire, etc, le détail devrait en être donné ici.
							m2				
1	RICHAUD Pierre	Valernes	Labour	A.	643p.	Le Réservoir	643	0 fr 75	402 f 75		10 arbres à 20 f.
			id.	A	643p	id.	643	0 fr. 15	150 f 00	200 fr.	
									572 fr. 75		
2	AILHAUD Germain	Valernes	Labour	E.	1 p.	la Condamine	316	0 fr 90	284 f 40		9 arbres à 23 fr.
			id.	E	35 p.	id.	522	0 fr. 90	469 f 80	207 fr.	
									961 fr. 20		
3	SOURRIBES Joseph	Valernes	Labour	E.	31 p.	la Condamine	961	0 fr. 90	864 f 90		
4	ESCUYER, épouse RICHAUD	Valernes	Labour	E.	45 p.	Le Moulin	63	0 fr. 90	56 f 70		2 arbres à 20 f. - 40 f.
			id.	»	50 p.	id.	320	0 fr. 90	288 f		1 pommier - 15 f. 60
			id.	»	23 p.	la Condamine	118	0 fr. 90	106 f 20	55 f 60	
			id.	»	21 p.	id.	98	0 fr. 90	88 f 20		55 f. 60
									594 fr. 70		

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, afin que les intéressés puissent dans la quinzaine de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés à la commune de Valernes seront affranchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits, sur le montant de l'indemnité revenant aux vendeurs.

Fait, à Digne le 15 Mai 1913.

Le Préfet des Basses-Alpes,
Par Délégation du Préfet, le Secrétaire Général : BRACONNIER.

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

MACHINES A COUDRE

Francis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue de Provence — SISTERON — Basses-Alpes

Epicerie-Droguerie. Vve A. TURIN

Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

I N° 17

Complet en 18 Livraisons — Un franc net la livraison

LES MERVEILLES DE LA FRANCE

LES MONUMENTS — LES HABITANTS

LE PAYS

Près de 400 admirables Photographies

LIBRAIRIE HACHETTE & Cie, 79 Bd St Germain PARIS

NOUVEAUTÉS !

Demandez chez tous les Libraires

1° La colle blanche supérieure
"FIXOL"
Se fait en 2 grandeurs de flacons
0 fr. 95 et 1 fr. 90

La meilleure des colles actuelles
POUR TOUS USAGES

2° L'encrier breveté S. G. D. G
Inversable à niveau constant
Le "PLENUM"
Se remplit une fois par an !
4 Modèles - 1 fr. 95 à 14 fr.

Le plus économique et le plus parfait des encriers actuellement en vente.

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Produits Alimentaires

Hygiéniques et de Régime
pour
DIABÉTIQUES, DYSPEPTIQUES, ALBUMINURIQUES
et personnes souffrant de l'Estomac

TÉLÉPHONE 44-09

F. GIRAUD

124, Avenue Thiers, LYON

Pain mousseline
Flûtes mousseline
Biscottes mousseline
Céréaline au gluten
Céréaline au Cacao
Céréaline à la viande de bœuf
Semoules mousseline de gluten
Semoules mousselines torreflées
Flocons mousseline d'avoine
Flocons mousseline d'orge
Flocons mousseline de lentilles
Farine mousseline torréfiée
Farine mousseline de lentilles
Farine mousseline de haricots verts
Crême mousseline d'avoine
Crême mousseline d'orge
Crême mousseline de riz
Crême mousseline de févettes

Petit bananin. — Flocons mousseline haricots et pois verts. — Farine mousseline pois verts. — Crème de banane ; Crème mousseline « Radix », au suc de carotte. — Crème mousseline de pommes reinettes — Crème mousseline d'Epinards. — Crème mousseline de châtaignes.

Les pains et les flûtes se font sans sel pour albuminuriques

La Maison F. GIRAUD a obtenu les plus grandes récompenses dans toutes les Expositions où elle a présenté ses produits

Les demander dans toutes les bonnes maisons d'Alimentation
Boulangeries, Epiceries, etc., etc,

EXIGER LA MARQUE

Seule Maison de vente à Sisteron :

Epicerie Centrale F. AUDIBERT, rue Droite, 43

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER Place de la Mairie, prochainement 25, rue Droite, SISTERON

Impressions commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON